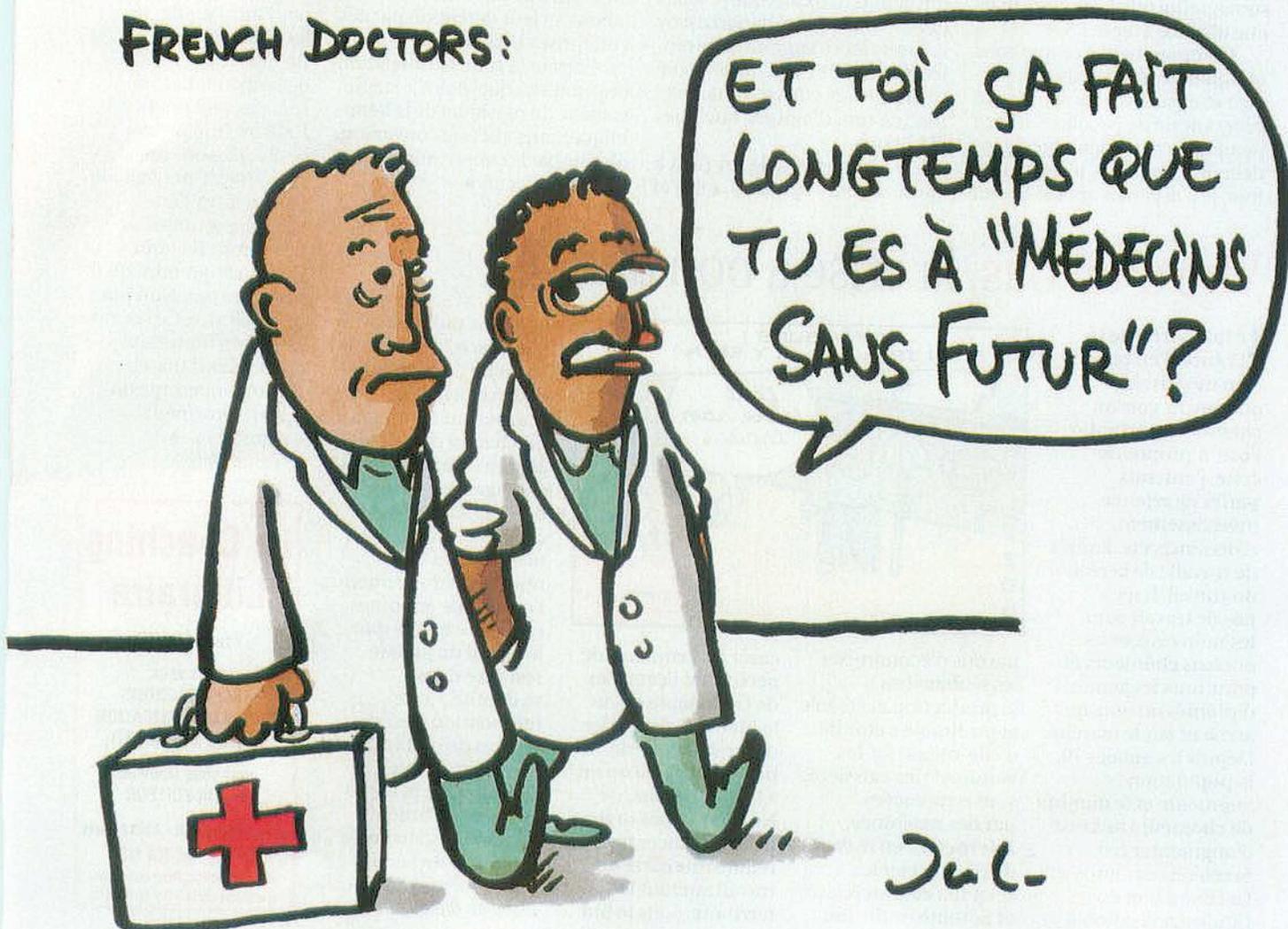
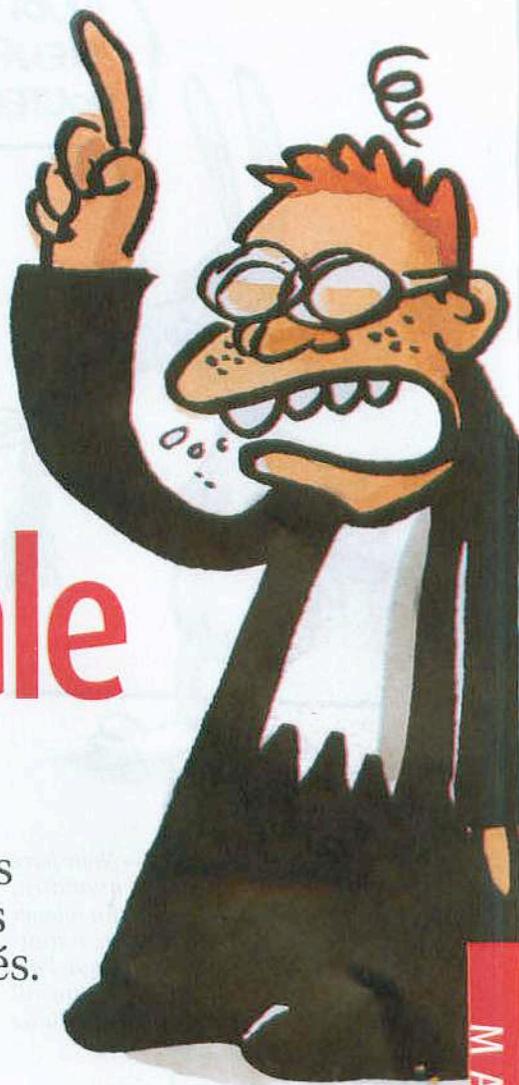
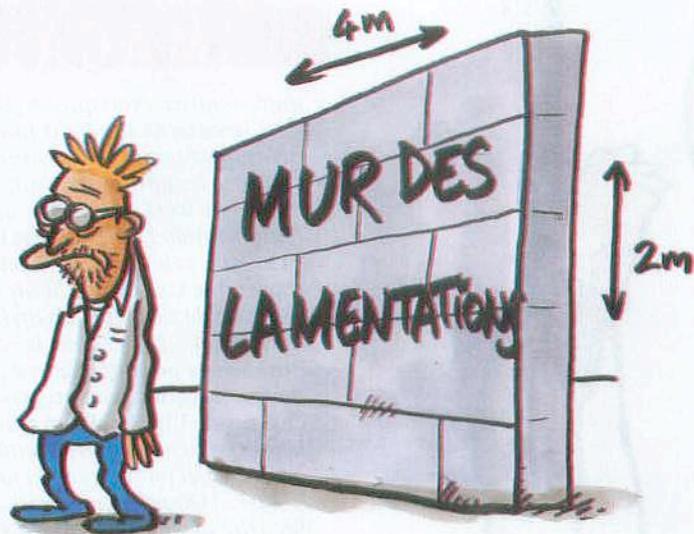


Médecins, avocats, architectes.

Ces anciens nantis **qui dégringolent**

FRENCH DOCTORS:





l'échelle sociale

On les prend pour des bourgeois privilégiés. Mais les quelques stars de ces professions libérales dissimulent des bataillons de sans-grade de plus en plus méprisés et de moins en moins rémunérés. Enquête sur ces nouveaux déclassés.

PAR ISABELLE SAPORTA. ILLUSTRATIONS : JUL

Les hussards noirs n'existent plus guère que dans les annales de la III^e République et le respectueux « M. le Professeur » s'est depuis bien longtemps effacé devant son diminutif, le « prof », bien souvent malmené par ses élèves. L'Education nationale a perdu de sa superbe, nul ne le conteste. Et voilà qu'aujourd'hui médecins, architectes et avocats sont à leur tour emportés par la lame de fond du déclassement social.

L'imaginaire collectif continue à brosser ces professionnels en personnages balzacien, bourgeois et repus. Des notables. Des nantis. Des mandarins. Mais, pour un avocat de la notoriété de Robert Badinter, pour un médecin au Collège de France comme Pierre Corvol et pour un architecte érigeant des gratte-ciel dans le monde entier comme Jean Nouvel, combien d'anonymes ? Combien de sans-grade dont on méconnaît l'âpreté du quotidien ? Des études longues, des installations coûteuses, un rythme de travail infernal... pour des rémunérations parfois bien maigres.

L'idée que l'on se fait encore trop souvent de ces professions n'a plus grand-chose à voir avec la réalité, qui elle-même recouvre des situations très diverses. A cet égard, les gros titres des journaux portent une part de responsabilité. Ainsi, depuis la parution du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'adoption au Parlement du projet de loi Hôpital, patients, santé et territoires porté par la

La médecine généraliste n'attire même plus les étudiants, qui préfèrent redoubler plutôt que d'opter pour cette filière.

ministre de la Santé Roselyne Bachelot, les médias font leurs choux gras des revenus pharaoniques des radiologues (290 291 € annuels en moyenne) et jettent l'opprobre sur ces généralistes qui refusent de s'installer dans nos belles campagnes. A

longueur de colonne, on nous ressasse le chemin de croix des édiles qui, pour pallier le manque de médecins français dans leur village, en sont réduits à faire appel à des cabinets d'experts tels l'Association pour la recherche et l'installation de médecins européens ou Revitalis-Conseil, devenus fournisseurs officiels en praticiens roumains. « Les maires se comportent en maquignons en allant payer

40 000 € des médecins étrangers formés à grand-peine par leur système éducatif ! » s'enflamme Christian Lehmann, médecin généraliste ayant combattu avec Martin Winkler la franchise sur les soins. Le Dr Leh-

mann ne décolère pas contre le projet de loi Bachelot qui voudrait inciter les généralistes installés dans des zones dites surdotées en médecins à aller prêter main forte aux praticiens sis dans des zones désertifiées. Un projet, selon lui, tout >



► bonnement inapplicable. « Notre force est de suivre nos patients au quotidien, souligne-t-il. Si je parlais demain soigner les malades d'un confrère, je me retrouverais dans la même situation que l'urgentiste gérant la crise. Je ferais un travail ponctuel sur un patient lambda que je ne reverrais sans doute jamais. »

Le mépris des mandarins

Xavier Tarpin est un médecin comme on n'en fait plus. Installé depuis dix-huit ans dans un gros bourg de 12 000 habitants situé à 17 km de Lyon, ce sympathique quadragénaire connaît les problèmes de chacun de ses malades sur le bout des doigts. Lui aussi s'assombrit quand il évoque le projet de loi. « Il m'est impossible matériellement d'aider ces collègues ! Qu'attend-on de moi ? Que je ferme mon cabinet deux après-midi par semaine ? Mais qui s'occupera alors de mes malades ? C'est à croire qu'on cherche à démolir les dernières bonnes volontés », s'attriste le généraliste en décrivant le paysage médical qui l'entoure. Quatre de ses confrères sont récemment partis à la retraite. Aucun n'a été remplacé. « On va perdre en moyenne 3 500 généralistes libéraux par an sur les dix ans à venir. Les comptes sont faciles à faire : dans trois ans, il manquera 10 000 médecins. Dans sept ans, 24 000, c'est-à-dire la moitié des effectifs actuels », regrette le Dr Tarpin. Et ce ne sont pas les 350 malheureuses installations de médecins libéraux de l'an passé qui vont pouvoir équilibrer la balance. « Vous verrez, on

finira par se souvenir de 2007 comme d'une bonne cuvée », ironise-t-il.

La médecine générale n'attire plus les jeunes générations. A tel point que bien des étudiants préfèrent redoubler plutôt que d'opter pour cette filière dévalorisée. « Le mépris dont fait preuve la caste mandarinale des grands spécialistes hospitaliers à l'égard des généralistes explique en partie le peu d'enthousiasme des étudiants pour cette carrière », souligne Christian

Sur une base de 35 heures, un généraliste ne gagne que 2 300 € net par mois. Et 3 200 € pour 48 heures.

Lehmann. Depuis 2004, 3 800 postes ouverts à l'internat de médecine générale sont restés vacants. Les étudiants choisissent de suivre une spécialisation complémentaire pour devenir urgentiste, gériatre ou plébologue... Ceux qui optent pour la médecine générale sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les postes salariés à l'hôpital ou en maison de retraite. « Et cela ne va pas s'arranger puisqu'il y a suffisamment de postes salariés pour absorber tous les nouveaux étudiants », soupire, dépité, Claude Bronner, médecin généraliste installé dans la région de Strasbourg et président d'Espace généraliste. « Pour-

quoi voudriez-vous que les jeunes médecins se cassent la tête à faire soixante heures par semaine en campagne, sans compter les gardes de nuit, les permanences de week-end, pour une si piètre rémunération ? » maugrée le Dr Bronner. « On est à peu près à 17 € net de l'heure, reprend le Dr Tarpin. Si on calcule sur une base de 35 heures, on arrive à 2 300 € net par mois. Il faut donc faire quarante-huit heures pour arriver à 3 200 € net », s'anime le généraliste, en brandissant les chiffres de l'Igas. « Pour quarante-huit heures par semaine, les gériatologues sont à 5 100 € net par mois et les urgentistes à 5 500 €... Quant au médecin-conseil à la Sécurité sociale, il émarge à 4 000 € brut en début de carrière et finit à 7 500 €, et ce pour 35 heures ! Il faut avouer que ça ne donne pas très envie de s'installer en libéral », persifle le médecin lyonnais. De fait, la rémunération des généralistes français est l'une des plus faibles des pays de l'OCDE. Sur 12 nations étudiées par cette organisation en 2004, la France arrivait au 10^e rang devant la Finlande et la République tchèque.

Les revenus des généralistes se sont dégradés en même temps que leurs conditions de travail. Installée dans le XVIII^e arrondissement de Paris, le Dr S. est une véritable militante, dont la patientèle se compose majoritairement de toxicomanes. Il y a quelques années, elle s'est fait braquer par l'un de ses patients qui en voulait à ses ordonnances, sésame indispensable pour acheter sa drogue. Elle travaille douze heures par jour en moyenne et jure qu'on ne l'y reprendra plus. « Cette année, je vais lever le pied parce que la devise de Sarko, "travailler plus pour gagner plus", ça ne marche pas ! » s'exclame cette belle quinquà la voix rauque des grands tabagiques. Mais sa salle d'attente, pleine à craquer, offre la preuve que cette bonne résolution

sera remise à plus tard... Pour que son activité soit rentable, il faudrait qu'elle consacre au maximum quinze minutes par patient. Or, elle en passe vingt-cinq au bas mot. « Allez lui dire, au toxo en manque, que vous avez fait le tour, et qu'il lui faut partir maintenant ! »

Généraliste établie depuis huit ans dans un bourg de 3 000 habitants, à une soixantaine de kilomètres de Paris, le Dr Vincent n'est pas, elle non plus, avare de son temps quand il s'agit d'écouter ses malades submergés par le blues hivernal. Pour décompenser, le soir après ses consultations, elle poste des chroniques douces-amères sur son blog, « Etats d'âme

du Dr Vincent » (1). Elle y raconte les bobos, les grands maux, les corps malades, les esprits souffrants. Sans tricher – ou presque, puisqu'elle s'y fait passer pour un homme (ce qu'elle n'est pas), préoccupé par l'accouchement prochain de sa « douce », enceinte (ce qu'elle est). Quinze minutes par patient ? Elle préfère en rire ! Si elle doit passer trois quarts d'heure à décortiquer leur mal-être pour éviter de leur prescrire des antidépresseurs, elle n'hésite pas. Dernièrement encore, elle n'a pas eu le cœur de laisser tomber cet homme désemparé qui l'appelait en pleine nuit, la sachant pourtant enceinte de huit mois, parce qu'il ne savait plus comment gérer son épouse alcoolique et violente. Ni de dire à une mère de famille nombreuse peinée à boucler ses fins de mois qu'il lui était impossible de traiter tous ses problèmes en une seule consultation. « Avec la crise, les gens viennent avec trois ou quatre angoisses au minimum », soupire Laurent Brechat, quadragénaire installé depuis dix ans dans une commune du centre de la France. « Mais comment refuser de les traiter ? » s'interroge le jeune médecin. Que dire à la gentille mamy qui le retient par le bras pour lui raconter ses malheurs et ses angoisses ?

Le Dr Brechat est un ancien urgentiste de l'hôpital de Chinon, un drôle de zigue ayant choisi de quitter le salariat et la sécurité pour devenir médecin de campagne. Pas question pour autant de se lancer seul dans cette aventure : avec quelques collègues, il a créé une maison de santé qui offre une continuité de soin de 8 heures

La profession s'est féminisée et les jeunes femmes rechignent de plus en plus à effectuer des gardes de nuit.

à 20 heures, du lundi au vendredi plus le samedi matin. Mais les gardes s'arrêtent à minuit au lieu de durer douze heures. C'était le seul moyen de convaincre des jeunes médecins de s'installer avec eux. « Même entre 20 heures et minuit, il y a très peu d'actes, on n'en dénombre pas plus d'un tous les quatre jours pour 20 000 habitants », se justifie le toubib. « Pour faire des gardes de nuit, il faut habiter sur place, renchérit Claude Bronner. Mais

comment imposer cela à un jeune couple avec enfants, alors que l'école maternelle a fermé ses portes, que les commerçants ont mis la clé sous la porte et que le conjoint ne pourra pas trouver de travail dans le coin ? » interroge-t-il. Une jeune femme médecin, mère de famille, voulait s'installer dans une zone sous-dotée du Loir-et-Cher. Les patients l'attendaient avec impatience, ses collègues étaient ravis de l'accueillir, mais l'ordre des médecins s'est opposé à son installation. « Pourquoi ? Parce que, habitant à Blois avec son mari,

elle refusait de faire des gardes », relate Laurent Brechat. De fait, la profession de généraliste, à mesure qu'elle se déclassait, s'est féminisée et les jeunes femmes rechignent de plus en plus à effectuer des gardes de nuit. « Il faut les comprendre, ce n'est pas très rassurant. On parcourt seul des zones peu fréquentées et on voit de plus en plus de cas d'agressions de médecins, témoigne le Dr Bronner. Il y a quelque temps, des voyous ont attaqué violemment l'un de nos collègues pour lui voler sa sacoche. » Autant de faits qui n'incitent pas les jeunes à s'installer.

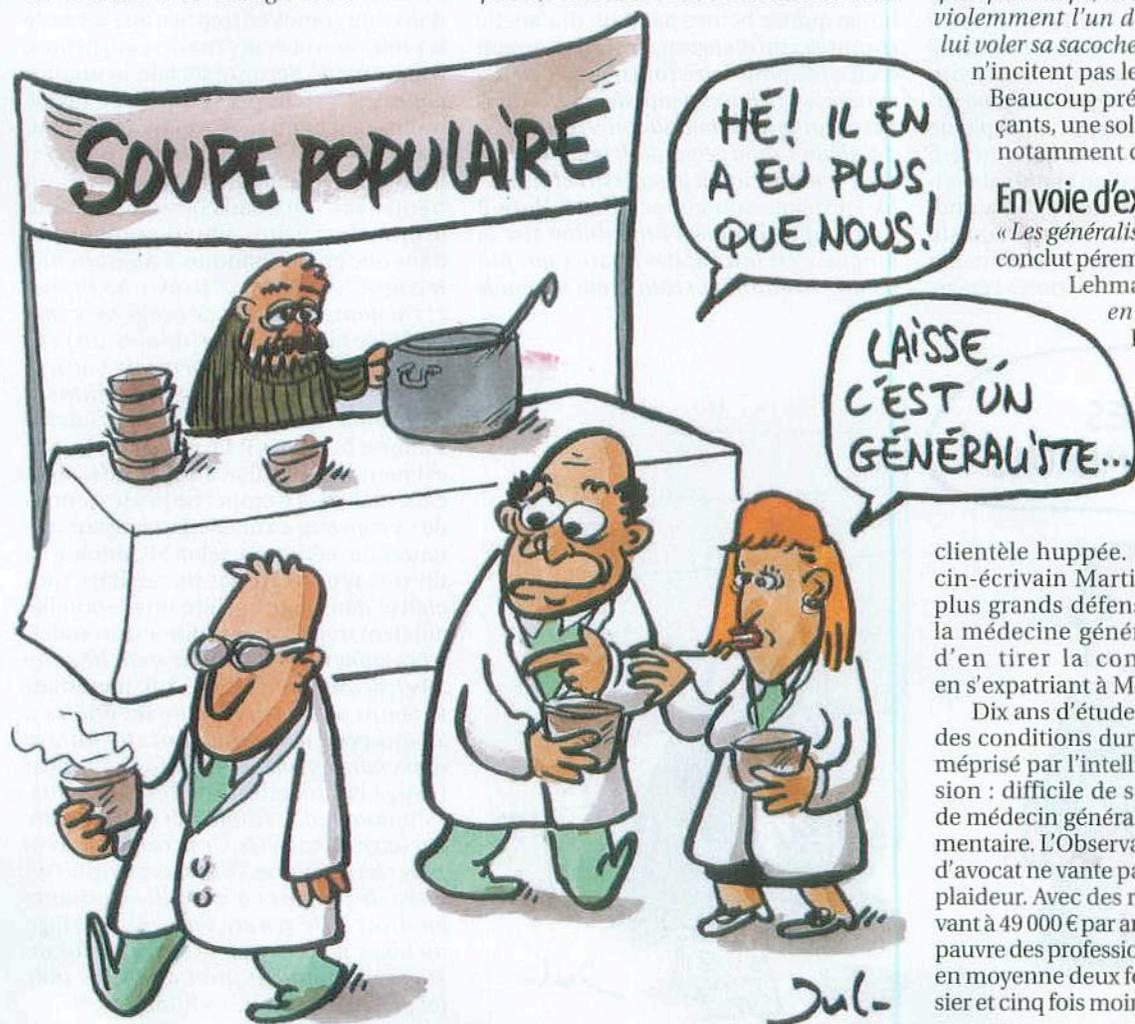
Beaucoup préfèrent rester remplaçants, une solution qui leur permet notamment d'éviter les gardes.

En voie d'extinction

« Les généralistes n'ont pas d'avenir, conclut péremptoirement Christian Lehmann. C'est une espèce en voie d'extinction. »

Il prédit à la France une médecine à l'américaine, avec des urgences engorgées gérant le tout-venant et des cliniques privées réservées à la clientèle huppée. Son collègue médecin-écrivain Martin Winckler, l'un des plus grands défenseurs de la cause de la médecine générale, vient d'ailleurs d'en tirer la conclusion définitive en s'expatriant à Montréal.

Dix ans d'études pour travailler dans des conditions dures et finir sous-payé, méprisé par l'intelligentsia de sa profession : difficile de susciter les vocations de médecin généraliste avec pareil argumentaire. L'Observatoire de la profession d'avocat ne vante pas mieux la carrière de plaideur. Avec des revenus moyens s'élevant à 49 000 € par an, l'avocat est le parent pauvre des professions juridiques. Il gagne en moyenne deux fois moins qu'un huissier et cinq fois moins qu'un notaire ou ▶



► un administrateur judiciaire. « La moitié des avocats ont un revenu de 3 519 € par mois », souligne Pascale Modelski, avocate grenobloise et ancienne bâtonnière chargée de l'Observatoire du Conseil national des barreaux. Et si un quarteron de stars draine d'importants honoraires, la moitié des avocats se partagent 16 % du chiffre d'affaires de la profession. « Sur l'année fiscale 2007, 7 % des avocats n'avaient pas de revenus à déclarer, 4 % avaient des revenus nuls ou déficitaires. Autrement dit, 5 000 avocats ne gagnent pas leur vie », se désole Pascale Modelski.

Un standing à assurer

Paris rassemble 41 % des effectifs de la profession, et les avocats de la capitale gagnent en moyen 60 % de plus que les autres, même si les plus gros revenus sont issus des cabinets provinciaux et bien que les loyers exorbitants rendent les installations de plus en plus difficiles. Pourtant, à écouter le récit du quotidien des professionnels installés dans Paris *intra-muros*, on peine à voir en eux des nantis. « La mythologie de l'avocat qui sort de l'école et pose sa plaque a fait long feu », s'empare M^e Alexis P., un jeune et brillant pénaliste parisien qui a dû renoncer à s'installer. « Il est aujourd'hui impossible d'assumer seul le prix du loyer d'un cabinet sis dans le carré d'or. Les clients s'attendent à un certain standing : accueil, secrétariat, locaux prestigieux dans un quartier luxueux », explique ce jeune homme ambitieux qui a préféré devenir collaborateur d'un grand cabinet. Quatre mètres de hauteur sous plafond, un escalier en marbre, une standardiste tirée à quatre épingles, une salle d'attente décorée de sculptures modernes à l'étage,

des murs tapissés de centaines de tomes de la jurisprudence Dalloz reliés pleine peau... Ces splendides locaux ne sont de toute évidence pas à la portée d'un avocat fraîchement diplômé. D'ailleurs, les statistiques parlent d'elles-mêmes. Si en onze ans les associés et les collaborateurs ont vu leurs revenus progresser respectivement de 43 % et de 32 %, ceux des individuels ont stagné, avec une augmentation de 4 % seulement. M^e Eric R., un fringant quinquagénaire spécialisé dans le pourtant lucratif droit des affaires, l'expérimente à ses dépens. Lassé du dur labeur de

Sur l'année fiscale 2007, 7 % des avocats n'avaient pas de revenus à déclarer, 4 % avaient des revenus nuls ou déficitaires.

collaborateur d'un gros cabinet parisien, il décide, il y a deux ans, de s'installer à son compte. Mais à la joie d'être son propre patron succède bien vite l'angoisse de devoir rentabiliser son cabinet. Depuis, il bosse quinze heures par jour, dimanche compris, afin d'enranger suffisamment d'affaires pour faire tourner sa « petite entreprise ». « En ces temps de crise, le cabinet de taille moyenne où convergent droit des affaires, droit pénal, droit immobilier et droit commercial est la seule structure viable », explique son jeune confrère, Alexis P. « Quand le droit de l'immobilier tire la langue, c'est le droit des affaires qui fait bouillir la marmite, et ainsi tout le monde

s'en sort... Si les associés sont suffisamment *fair-play* pour ne pas s'envoyer les chiffres à la figure ! » nuance-t-il.

Le métier ne fait plus rêver. « Cinquante-cinq pour cent des avocats interrogés reconnaissent envisager de faire autre chose dans les prochaines années », regrette Pascale Modelski, en soulignant aussitôt que, au cours des dix premières années suivant la prestation de serment, un quart des avocats quittent définitivement la profession, et un tiers des avocates en font autant. Comme si, passé 30 ans, les femmes refusaient de tout sacrifier à leur profession. Comme si le désir d'enfant n'était pas compatible avec la protection sociale indigente des professions libérales. « Le battage médiatique autour du retour de Rachida Dati cinq jours après

son accouchement nous a toutes fait sourire. Chez les avocates, c'est monnaie courante », souligne-t-elle, amusée.

Ils sont de plus en plus nombreux à préférer la sécurité d'un poste de juriste dans une grande entreprise aux aléas de la profession libérale. Trente-cinq heures, congés payés, Sécurité sociale, assurance chômage... Tant pis si travail se révèle moins passionnant et moins valorisant, tant ils y gagnent en confort. C'est en tout cas le calcul fait par Martin V., un trentenaire qui a sans hésitation quitté le droit des affaires pour devenir juriste dans une grande banque. « Aujourd'hui, je gagne 100 000 € par an avec les primes et j'ai douze semaines de congé avec mes RTT », se réjouit-il. « Juriste avec un petit chef, c'est la négation même de l'avocat libéral. Je préférerais me noyer dans le pétrole que de devenir juriste chez Total ! » s'amuse M^e Alexis P. Le métier de juriste est peut-être dévalué aux yeux des avocats, mais cela n'empêche pas les jeunes de s'y convertir en masse. La faute aux instances du métier qui, selon M^e Antoine L., un très réputé avocat marseillais spécialisé dans la propriété intellectuelle, auraient trop allongé la durée des études. « Les jeunes arrivent sur le marché entre 29 et 30 ans, s'enflamme-t-il, regrettant le temps où l'on sortait de ses études à 23 ans pour devenir avocat stagiaire et apprendre son métier sur le tas. » L'avocat fustige la précarisation des étudiants. « Aujourd'hui, les diplômés doivent faire des stages rémunérés. Or, personne ne veut payer les stagiaires. Vous savez ce que l'on vient de proposer à ma fille, étudiante en droit ? De rendre l'argent du stage au black pour être prise ! Si elle refusait, 50 gamins étaient prêts à la faire tant les places sont rares... » fulmine-t-il.



OBJECTION,
VOTRE
HONNEUR!

IL PRÉPARE SON
RENDEZ-VOUS DE
DEMAIN AVEC SON
BANQUIER...



Beaucoup vivent de l'aide juridictionnelle (AJ), qui rémunère les avocats commis d'office et prend en charge, au civil, les frais de procédure des citoyens qui n'ont pas les moyens d'accéder à la justice. En 2007, 667 000 missions accomplies par les avocats sont passées à l'aide juridictionnelle. Autant dire que les 238 millions alloués par l'Etat à l'AJ font vivre pas mal de monde. « Tous les jours il y a de 60 à 70 avocats de permanence à Paris affectés aux consultations gratuites en mairie, au 35 bis (2), aux mineurs, aux tribunaux administratifs... Et tous ces gens sont payés au lance-pierres ! » lâche brutalement François R., un pénaliste de 37 ans bien obligé pourtant d'en passer par là. « Mais, quand je suis commis d'office pour défendre un présumé assassin, violeur ou braqueur, il faut savoir que j'en prends pour deux ans de procédure durant laquelle je dois lui rendre visite une dizaine de fois au minimum dans l'espoir de ne pas perdre cette clientèle. Radio Prison, ce n'est pas un vain mot ! Si je n'y vais pas, ses codétenus vont lui dire : "Ton baveux, c'est un nul, vire-le !" En outre, il sera nécessairement emprisonné à Fleury-Mérogis, à Fresnes ou, pis encore, à Bois-d'Arcy. Il faut s'y déplacer, trouver une voiture, perdre du temps dans les embouteillages... Il faudra

également consulter le dossier, décortiquer les expertises, assister aux interrogatoires du juge, faire des demandes de remise en liberté qui seront toutes rejetées », s'emporte-t-il. Ce genre de dossier demande à l'avocat environ cinquante heures de travail. Pour lesquelles il sera rémunéré en tout 50 UV (unités de valeur)... à 22,50 €

Un avocat commis d'office pour défendre une femme violée, qui nécessite présence et écoute, ne touchera que 100 €.

l'une, mais seulement 20 UV pour une instruction correctionnelle. « Sachant que vous ne toucherez cette coquette somme qu'en fin d'instruction, soit des mois, parfois des années après », soupire ironiquement le jeune homme. Pis, dans le monde merveilleux des avocats commis d'office, les dossiers d'assassins présumés sont préférables à ceux des victimes. « Une femme violée, on ne peut décemment pas l'expédier en dix minutes, reprend M^e François R. sur un ton

rageur. Il faut être là quand elle sera confrontée à son agresseur. Savoir l'écouter quand elle vous appelle désespérée toutes les heures. Et, pour ce travail-là, pour ce sacerdoce, vous ne toucherez que 100 € ! » Soit 5 UV selon l'étrange barème en vigueur dans la profession...

« Ces témoignages ne prouvent qu'une seule chose : pour vivre correctement de l'AJ, il faut se lancer dans une course perpétuelle. On ne s'assure un fonds de roulement qu'en faisant de l'abattage ! » ajoute, un brin cynique, M^e Richard B., un vieil avocat pénaliste rompu au système.

« L'aide juridictionnelle, à Paris, n'est faite que pour les avocats qui crèvent la faim », raille ce vieux briscard du barreau qui, malgré sa réputation et sa clientèle aisée, continue à accepter la commission d'office. « Résultat, on retrouve des gamins trop verts balancés comme commis d'office dans des affaires où les mecs jouent leur vie. Ce n'est pas normal. » Lui-même plaide pour que l'aide juridictionnelle sur ces affaires soit limitée aux avocats d'expérience. Mais combien parmi eux consentiraient comme lui à renoncer à de juteuses affaires pour assurer quasi gratuitement une défense ?

Course au cachet

Ces dilemmes n'ont pas cours dans le milieu de l'architecture, un secteur qui semble avoir le vent en poupe si l'on en croit les journaux s'émerveillant en présentant la vertigineuse tour Signal de la Défense imaginée par Jean Nouvel, le projet pharaonique des Halles de

David Mangin ou les débats actuels sur le Grand Paris. Las ! Jean-Michel Wilmotte, Roland Castro ou Christian de Portzamparc sont les stars qui masquent la cohorte d'anonymes courant après

les chantiers comme on court le cachet. Sans relâche. En gagnant à peine leur vie. Les chiffres fournis par l'observatoire de la profession sont accablants : 14 % des architectes ont un revenu inférieur à 10 000 € par an, 16 % se situent entre 10 000 et 20 000 €, et 21 % gagnent entre 21 000 et 30 000 €. Seuls 5 % d'entre eux gagnent plus de 100 000 € par an. Et pourtant, ils ont tous un point commun : ils travaillent dur, sans compter leur temps. « Je bosse douze heures par jour, je ne ►

► *prends jamais de vacances, je ne sais même plus ce que sont les week-ends et, malgré cela, j'arrive tout juste à boucler les fins de mois*», raconte Lionel Carli, vice-président du Conseil national de l'ordre des architectes. « *L'architecture, c'est ma maîtresse, je suis sur mes chantiers toute la journée et, la nuit, je travaille sur mes projets* », explique ce passionné installé depuis de longues années à Granville. Patrick Coué, sémiologue septuagénaire

dans deux ans votre projet sera démodé et qu'il faudra en faire un autre », s'indigne-t-il. En attendant, il faut bien payer ses salariés... Certains sont acculés à vendre leurs biens propres pour pouvoir rémunérer leurs employés.

La crise rend les choses encore plus difficiles. Soit les projets sont arrêtés en cours de travaux, obligeant les architectes à multiplier les démarches administratives pour clore les dossiers et sécuriser

les chantiers. Soit, et c'est sans doute pire, ils sont abandonnés dans la phase d'étude, « *et là on ne récupère jamais nos billes ! Impossible de se faire payer. Or, cela représente souvent des heures et des heures de travail !* »

s'emporte Lionel Carli. « *C'est un métier qui donne l'illusion de la facilité, ironise Patrick Coué. Vos clients se disent : "Mais c'est seulement du dessin, ce n'est pas réellement du travail." Ils n'ont aucune idée de ce que représentent ces heures passées sur la table à dessin.* »

Ce sont pourtant les promoteurs de logements collectifs et les particuliers qui fournissent le plus gros du travail des architectes, les chantiers prestigieux et médiatisés ne représentant qu'un pourcentage infinitésimal des commandes. Pour Lionel Carli, la clientèle des particuliers à qui l'on a imposé un architecte a sans doute contribué à dévaloriser le métier.

« *La loi de 1977, croyant nous protéger, a imposé un architecte dès que la maison dépasse les 170 m². Or, certains sont persuadés qu'ils auraient su*

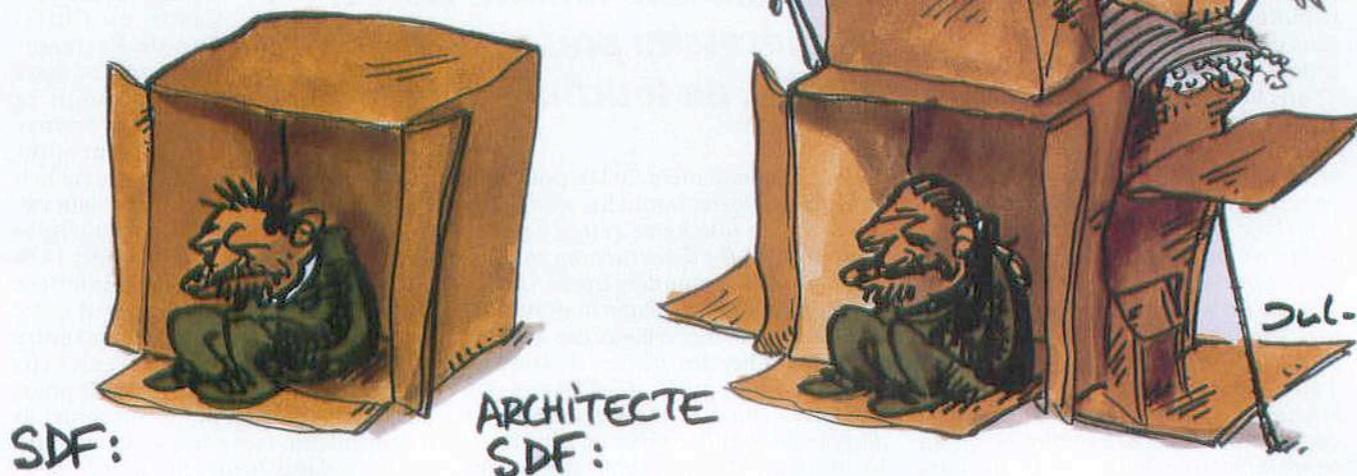
se débrouiller seuls. Du coup, ils exigent des rabais substantiels et vous font lanterner pour le paiement », se plaint-il avec indulgence, sachant que ces particuliers réalisent souvent le rêve de toute une vie. Et de décrire ces clients angoissés qui campent sur le chantier du matin au soir, allant même jusqu'à donner des ordres aux ouvriers !

La « culture du concours »

Pour Alain Sarfati, architecte de renom ayant notamment érigé le Théâtre de la Cité à Toulouse, le « coupable » est ailleurs. Lui accuse la « culture du concours » qui a contaminé toute la profession et, en mettant en concurrence plusieurs projets pour chaque grand chantier, a contribué à faire tomber l'architecte de son piédestal. « *Les concours nous cantonnent à la seule dimension du dessin et de la maquette. On nous a réduits au silence puisque nous n'avons plus le droit de défendre nos projets en personne. Quand je vais dans un trois-étoiles, je veux voir le chef. Pourquoi ravalent les architectes au rang de simples prestataires de services ? C'est faire peu de cas de l'architecture !* » s'emporte ce charismatique septuagénaire. D'autant que l'opacité des prises de décision rend la tâche pour le moins anxiogène. ►

Un projet d'architecture abandonné en phase d'étude ? Impossible de se faire payer les heures déjà effectuées...

rennais ayant connu les heures de gloire des années 60, se remémore non sans un certain plaisir les nuits passées à l'atelier avec ses salariés pour donner le dernier coup de collier nécessaire au bouclage d'un projet. Hors de question de s'arrêter à 18 heures ou de souffler une minute. « *C'est un métier où l'on n'a pas d'horaire* », constate l'architecte. Mais ce dévouement au travail n'est plus toujours payant. Tous content les mêmes histoires : sociétés HLM, régions, promoteurs sont des clients exigeants qui demandent sans cesse que leurs projets soient repris, figiolés, améliorés, mais qui, au final, se montrent souvent mauvais payeurs. « *Quand vous bossez avec les HLM sur un projet d'une cinquantaine de logements, que vous avez décroché votre permis de construire et que les administratifs vous lâchent parce qu'ils n'ont pas obtenu leur financement... C'est à pleurer. Bien sûr, ils essaient toujours de vous rassurer en vous expliquant que le projet est seulement reporté de deux ans* », reprend Patrick Coué. « *Ce qu'ils ne disent pas, c'est que*





► « Pour les concours, vous n'avez jamais le bon âge ! ironise Patrick Coué. Avant 40 ans, vous êtes trop jeune, donc pas crédible, donc pas retenu. Après 60 ans, si vous n'êtes pas Le Corbusier, vous êtes trop vieux donc retoqué ! » Ces projets aléatoires exigent pourtant une énergie folle et un énorme travail, pour lesquels seuls les heureux finalistes seront défrayés.

« C'est tellement difficile d'être à son compte que beaucoup de jeunes partent dans l'administration, regrette Patrick Coué. Cela n'existait pas de mon temps. Personne n'aurait voulu devenir un architecte HLM qui ne construira jamais ! »

A l'ANPE par milliers !

Les ateliers réduisent la voilure. Il y a encore vingt ans, nombre d'entre eux comptaient une dizaine voire une quinzaine d'employés. Aujourd'hui, rares sont ceux qui en emploient plus de sept (6 % seulement). La majorité des architectes travaillent seuls (52 %), et les agences comptent deux salariés tout au plus, bien que le salaire moyen s'élève à 2 284 €, et que 30 % des archis employés touchent moins de 2 000 € par mois. La crise ne fait qu'accentuer la détresse de la profession. « Dans la seule région Midi-Pyrénées, 1 000 architectes ont pointé à l'ANPE depuis septembre », s'inquiète Lionel Carli.

Vanessa, 30 ans, un sourire ravageur et le moral chevillé au corps, ne se plaint pas. Elle gagne 2 800 € net par mois comme salariée d'une grande entreprise américaine qui se porte bien. Mais le climat est rude. Son chef n'a renouvelé aucun des CDD, et pour les prochains mois l'entreprise

« Crever la faim dans dix ans ? Autant me reconvertir tout de suite dans l'informatique ! » avoue un étudiant en archi.

s'attend à des coupes claires dans des effectifs pourtant de moins en moins nombreux, et surchargés de travail – « et ce, sans être intéressés financièrement aux réalisations », ajoute-t-elle pudiquement. Elle n'envie en rien les architectes

qui se sont mis à leur compte. « Le rêve de tout étudiant, c'est d'avoir ses propres projets, mais le salariat est plus confortable, surtout pour une jeune mère. Je peux quitter le bureau à 18 heures et, comme mon travail n'est pas créatif puisque je ne fais que de la maîtrise d'ouvrage, je laisse mes projets derrière moi en fermant la porte de mon bureau », reconnaît-elle. Un architecte qui ne crée plus qui dessine plus, ce n'est plus vraiment un architecte... « Il n'y a rien de déshonorant à

travailler dans la maîtrise d'ouvrage, dans l'entreprise, dans l'ingénierie, tempère Alain Sarfati. Je ne pense pas que l'on ait formé trop d'architectes ces vingt dernières années. Mais ce constat ne vaut que si vous considérez que les jeunes ne pourront pas tous poser leur plaque. Aujourd'hui, on fait de l'architecture comme on fait du droit. Les étudiants en droit savent pertinemment qu'ils ne seront pas tous avocats. Il faut se dire que, désormais, lorsque l'on entreprend des études d'architecture, c'est aussi pour accéder aux métiers ayant trait à l'environnement. » Or, beaucoup d'étudiants n'y sont pas prêts, qui préfèrent abandonner au cours des deux premières années que de persister dans un métier à l'avenir si peu prometteur. Alexandre, 20 ans, étudiant en province, a décidé de tout plaquer au bout de deux ans. « Ça tire à vue, l'ambiance est exécrable, le niveau, très difficile, et tout ça pour quoi ? Crever la faim dans dix ans ? Je préfère me reconvertir dès aujourd'hui dans l'informatique, au moins, c'est porteur », assène-t-il sans regrets.

On savait que les ouvriers, sans cesse menacés par les délocalisations, souffraient quotidiennement dans leur

travail. Que les classes moyennes, étranglées, ne s'en sortaient plus. Mais qui aurait pu prévoir que ces professions libérales emprunteraient aussi vite le « descendeur social » ? Que ces nantis, en moins d'une génération,

eux aussi se paupériseraient ? • I.S.

(1) <http://docteurvincent.blogspot.com/>

(2) L'article 35 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée, qui régit les centres de rétention et les expulsions de sans-papiers.

